

# Compte rendu du conseil municipal

## Séance du 16 septembre 2014

Etaient présents : tous les membres en exercice, Jacqueline Henry-Leloup s'est absentée après le 2<sup>ème</sup> point

### Organisation journée d'informations seniors

Présentation par Jacqueline HENRY-LELOUP de la journée prévue le 17 octobre 2014 (voir document joint) forum « bien vivre sa retraite au Pays de Quingey ». Divers stands seront présents.

Le but étant de connaître les besoins, envies...de ces jeunes retraités et de développer des projets ensemble. Des invitations seront envoyées aux personnes de + de 60 ans domiciliées à Quingey et une lettre sera transmise à chaque maire du canton pour diffusion dans leur commune.

### Convention Office culturel

Voir pièce jointe (convention), J. Henry-Leloup explique que les réservations se feront en mairie avec un planning semestriel, un programme des animations sera distribué tous les 3 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la convention ci-jointe de l'office culturel qui a pour objet de préciser les modalités techniques et administratives de la mise à disposition des locaux, à titre gracieux.
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire

### Evolution POS en PLU

Lecture et explication de la délibération (ci-dessous) proposée par la DDT :

Le Maire expose au conseil municipal qu'il apparaît nécessaire aujourd'hui de réviser le Plan d'Occupation des Sols (POS) en le faisant évoluer vers un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, la loi du 24 mars 2014 dite « loi ALUR » a modifié l'article L123-19 du code de l'urbanisme. Désormais, les POS qui n'ont pas été mis en forme de PLU au plus tard le 31 décembre 2015 seront caducs à compter de cette date, et les règles générales d'urbanisme s'appliqueront sur le territoire communal. Toutefois, lorsqu'une procédure de révision du POS a été engagée avant le 31 décembre 2015, les dispositions du POS restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU et au plus tard à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017.

En outre, cette révision de POS en PLU est nécessaire afin de :

- Définir l'affectation des sols et organiser l'espace communal en conformité avec la législation en vigueur,
- Maîtriser le développement de la commune et son organisation urbaine,
- Assurer une utilisation économe des espaces pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels de valeur,
- Organiser les zones d'extension à vocation d'habitat en prévoyant des orientations d'aménagement,
- Encourager la mixité de l'habitat en favorisant l'offre locative et la diversité des logements
- Prendre en compte les risques naturels existants sur le territoire communal

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide : de prescrire la révision du POS, qui sera transformé en PLU, sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L123-6 et suivants et R.123-15 et suivants du code de l'urbanisme ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents

Sarah Faivre : prévoir l'intégration du coût de la mise en conformité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui sera obligatoire au niveau de la communauté de communes

### Situation et évolution à venir du commerce

Suite à une réunion avec Développement 25, réflexion sur une étude de consommation sur la commune de Quingey, sur la redynamisation commerciale du centre bourg. Présentation par C. Megel.

Etat des lieux :

- Un centre-Bourg vivant et commercial
- Des commerçants jeunes

- Des candidats à la création de commerces
- De nombreuses successions en cours ou potentiels
- Une zone stratégique face à l'école
- Un questionnement récurrent lié au stationnement

Etude de consommation consiste en une étude de marché inversée:

(Quels commerces sont en manque sur le territoire et pourraient permettre à quelqu'un d'en vivre ?)

Le processus proposé:

1. Etat des lieux commercial et artisanal
2. Analyse des attentes des navetteurs
3. Création d'un COPIL avec *Maire, Adjoint, commissions, union des commerçants...*
4. Questionnaire à la population pour connaître les attentes et besoins
5. Etudes de marchés des activités sélectionnées
6. Consolidation des commerces présents et développement de nouvelles activités *pérennes*  
*accompagnement de la commune et des partenaires (prêt d'honneur, FISAC, OCMACS, ...)*

Précisions de J. Breuil, suite aux discussions, le rôle de la commune est de veiller à ce que le commerce se développe suivant les besoins de la population.

Questions de J. Breuil :

- Est-ce que la commune porte un intérêt au développement du commerce au centre bourg ?
- Est-ce que le conseil municipal est d'accord pour valider ces démarches avec Développement 25 pour une étude sur le commerce ?
- Est-ce que je continue les démarches avec le notaire pour envisager des acquisitions de façade commerciale si nécessaire, en sachant que le conseil municipal se prononcera au cas par cas sur celle-ci.
- Est-ce que je continue mes démarches pour faciliter la transmission de la quincaillerie avec la famille Dody.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **Acquisition nouvelle parcelle ZA**

Carte ci-jointe présente le seul terrain situé à l'intérieur du périmètre existant de la zone UY du POS (zone artisanale) qui n'appartient pas aujourd'hui à la commune.

Le Maire propose d'engager des démarches pour un éventuel achat par la commune, afin d'intégrer ou non ces terrains dans le futur PLU en tant que zone artisanale.

Mme FAIVRE (Présidente de la communauté de communes du canton de Quingey) rappelle que la CCCQ a investi dans la zone de Lavans-Pessans, et 11 parcelles sont encore disponibles.

L'objectif final étant la création d'emplois via l'installation de nouvelles entreprises sur le seul terrain disponible classé UY.

Le conseil municipal donne son accord avec 13 voix pour et une abstention (F. Mercet) suite au propos de Mme Faivre.

### **Jardins familiaux**

Rappel du dossier par P. Cart-Lamy

Évaluation par l'Agence Foncière du Doubs, manque une délibération pour finaliser l'achat soit :

Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur des parcelles AB 76 et AB 146 situées rue des Salines à Quingey, d'une contenance totale de 1260 m<sup>2</sup>, situation locative libre, pour une somme globale de 945 €, frais, droits et honoraires en sus

- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous documents se rapportant à cet achat.

### **Désignation coupes de bois**

Vente aux adjudications à l'initiative de l'ONF:

Parcelles 2 pour l'année 2014-2015, parcelle 8 (à confirmer) pour l'année 2015-2016

Essences : chênes, hêtres et divers

Vente aux affouagistes :

Taillis et petits bois,... parcelle 2 et houppiers parcelle 8

Sont désignés garants de la bonne exploitation des bois : P. Cart-Lamy, Y. Billod-Laillet et G. Thiebaud

Le prix de l'affouage est fixé à 6.5 € le stère

Inscription en mairie avec signature du règlement, ensuite présentation de la liste au conseil municipal, paiement, remise de l'assurance responsabilité civile et en dernier lieu attribution des lots.

### **Contrat assistance technique et administratif du contrat d'affermage eau**

Présentation par P. Cart-Lamy du rapport 2013 de la Saur.

Volume de consommation d'eau en hausse par rapport à 2012 soit environ de 104 000 m<sup>3</sup> à 111 000 m<sup>3</sup>  
300 compteurs sur 567 ont été remplacés en 2013 par des compteurs dotés de la télé relève.

Proposition d'un contrat d'assistance technique et administratif du contrat d'affermage eau :

- Pour l'élaboration du Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 410.00 €
- La vérification des tarifs 210.00 €
- L'assistance du Maître d'ouvrage 280.00 € pour ½ journée

Accord du conseil municipal

### **Adhésion contrat groupe assurance personnel**

Accord du conseil municipal pour l'adhésion au contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel pour les frais restant à sa charge (couverture des indemnités journalières)

### **Questions diverses**

- Voirie : demande de Mmes D'Amato et Galimard : les projets se décident l'année précédente pour les demandes de subventions, en cours 3 dossiers : Renforcement et modernisation rues des Tanneries, Maridelle et impasse champs gros pain  
Future rénovation (étanchéité de la chaussée) du pont de Quingey sous maîtrise d'œuvre départementale, prévu en mars – avril 2015 ; problème de maintien de la circulation pendant les travaux.
- Déroulement commissions : demande de Mmes D'Amato et Galimard : précision du Maire ; rappel du rôle des commissions : titre consultatif  
Organisation d'une réunion de mise au point pour l'info Quingey
- Problème de sécurité en face du groupe scolaire : demande de Mmes D'Amato et Galimard : voitures garées sur le trottoir rue des Forges (traité le 18 septembre) en attendant la pose de quilles
- Camping : demande de Mmes D'Amato et Galimard : problème de propreté secteur bacs vers Woka (poubelles débordantes), demande le ramassage tous les matins par les agents communaux.
- Gendarmerie : demande de Mmes D'Amato et Galimard : ouverture 2 jours par semaine. Le maire a demandé à la CCCQ de prendre des contacts nécessaires en relation avec lui en tant que conseiller général.
- Foire : demande d'E. Gardier-Jacquot pour faire une foire le 1<sup>er</sup> mai en même temps que le vide grenier, discussion sur cette date peut-être pas pertinent car la pluparts des parents d'élèves participent au vide grenier donc ne pourront pas se rendre à la foire et souhaitent à priori rester sur le site du camping.

La séance est levée à 23h40

Prochain conseil municipal : jeudi 16 octobre 2014 à 20 heures